



Le Parlement de la République tchèque

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS



La République tchèque est un pays démocratique et un état de droit dont le système constitutionnel est fondé sur le principe du parlementarisme et la forme parlementaire du gouvernement. Le Président de la République est le chef d'État et, avec le gouvernement, représente le pouvoir exécutif de l'état. Le pouvoir législatif est bicaméral, le Parlement étant composé de la Chambre des Députés et du Sénat. La République tchèque est membre de l'Union européenne et de l'OTAN.

Le Parlement et l'ordre constitutionnel

Le régime constitutionnel de la République tchèque est basé sur la forme parlementaire du gouvernement. La position dominante du Parlement dans cette forme de gouvernement, tout comme le fait que le gouvernement est responsable au Parlement, indique que la forme parlementaire du gouvernement dans la République tchèque peut être désignée comme une forme de parlementarisme rationalisée.

Le parlement est un organe de l'État composé des représentants du peuple, issu des élections générales et doté de pouvoirs législatifs pour adopter les lois et les lois constitutionnelles. Le Parlement est constitué de deux chambres – la Chambre des Députés et le Sénat. La Chambre des Députés (la chambre basse, la première chambre), exerce certains pouvoirs que le Sénat n'exerce pas. Par exemple, le gouvernement est responsable devant la Chambre des Députés. C'est ainsi que seulement la Chambre des Députés prononce la confiance au gouvernement.

Seuls les membres de la Chambre des Députés bénéficient du droit d'interpeller le Premier ministre et les membres du gouvernement. Le Sénat

La République tchèque

Population:	10.5 millions
Territoire:	78 866 km ²
Capital:	Prague
Nombre des régions administratives:	14

ne vote pas sur le budget de l'État, ce droit étant réservé à la Chambre des Députés exclusivement. En plus, la Chambre des Députés peut voter, par une majorité absolue, pour annuler une position négative du Sénat dans le cas d'une loi régulière. De même façon, le Sénat exerce certains pouvoirs que la Chambre des Députés n'exerce pas. Par exemple, la Constitution de la République tchèque confie au Sénat l'autorité d'émettre des mesures législatives dans une situation où la Chambre des Députés est dissoute et où il faut décider au sujet des affaires qui, autrement, exigeraient l'adoption d'une loi. La Chambre des Députés et le Sénat exercent des pouvoirs similaires en votant sur les modifications de la Constitution et en votant sur les traités internationaux.

- 1 – La Chambre des Députés du Parlement de la République tchèque
- 2 – Le Sénat du Parlement de la République tchèque
- 3 – Le Cabinet de la République tchèque
- 4 – Le Château de Prague, siège du Président de la République



Le développement de l'ordre constitutionnel tchèque

- 1848 – La proclamation de la première constitution sur le territoire de la République tchèque d'aujourd'hui
- 1861 – Tenue des premières élections dans les Assemblées territoriales d'après le système des curies électorales
- 1907 – L'adoption du droit de vote universel et égal pour les élections au Parlement
- 1918 – La proclamation de la République tchécoslovaque
- 1920 – L'adoption de la Constitution de la République tchécoslovaque
- 1939 – L'établissement du Protectorat de Bohême et Moravie dès l'occupation par les forces armées allemandes
- 1948 – Le parti communiste vient au pouvoir dans la Tchécoslovaquie
- 1968 – Le Printemps de Prague (et l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie)
- 1989 – La Révolution de Velours et la fin du régime communiste
- 1993 – L'établissement de la République tchèque

Le Mandat de Député:

Le mandat de Député est constitué d'un ensemble de droits et d'obligations que le membre du Parlement acquiert avec son siège à la chambre. Le mandat d'un membre du Parlement de la République tchèque présente le caractère d'un mandat libre, par lequel on entend l'exercice entièrement indépendante des droits et des obligations du membre de la chambre.

D'après la Constitution de la République tchèque, le mandat est généré par une élection et le mandat est annulé par la mort ou la démission du Député ou par l'expiration du mandat électoral.

À la première réunion de la chambre à laquelle il est présent, le membre du Parlement est dans l'obligation de prêter serment: « Je promets fidélité à la République tchèque. Je promets d'observer sa Constitution et ses lois. Je promets sur mon honneur d'exercer mon mandat dans l'intérêt de tout le peuple et au mieux selon ma conscience et mes convictions.»

En vertu de son mandat, la Constitution assure la soustraction du membre du Parlement de la République tchèque au régime général des sanctions en lui accordant des immunités. L'objectif en est d'assurer l'indépendance totale du corps législatif dans le processus décisionnaire. La première est que le Député ne peut pas être poursuivi pour son vote ou pour ses déclarations réalisées à la Chambre des Députés ou au Sénat. Pour ces déclarations, le Député n'est soumis qu'à la compétence disciplinaire de sa chambre. La deuxième forme d'immunité est la soustraction aux poursuites pénales. Le Député ne peut être poursuivi pénalement sans l'accord de la chambre. Si la chambre refuse de donner son accord, la poursuite pénale pour l'acte en question, pendant le temps de son mandat, est exclue.

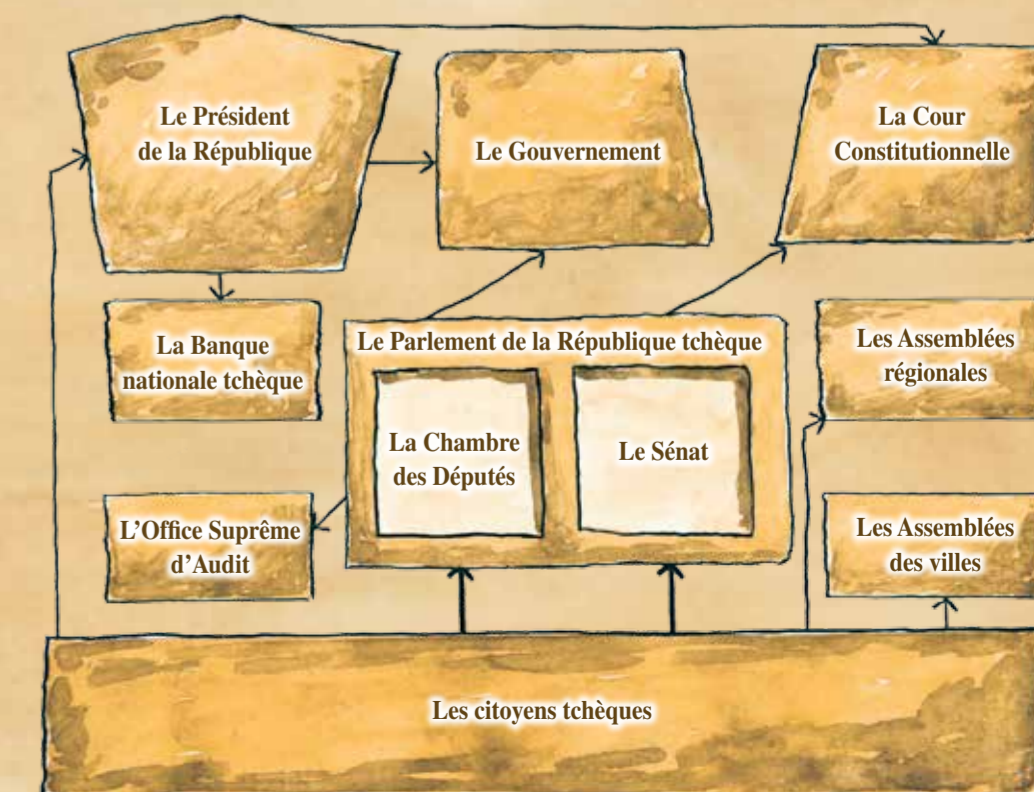


La grande salle du palais Thun – la salle des séances plénières de la Chambre des Députés d'aujourd'hui

Le Parlement de la République tchèque:

	La Chambre des Députés	Le Sénat
Nombre de membres	200	81
Terme électoral	4 ans	6 ans
Système électoral	système de représentation proportionnelle (selon la méthode d'Hondt)	système majoritaire
Nombre des circonscriptions électorales	14	81
Le droit d'être élu	Un citoyen âgé de 21 ans ou plus	Un citoyen âgé de 40 ans ou plus

L'ordre constitutionnel de la République tchèque



Le château de Prague – la salle Vladislav – la place d'inauguration du Président de la République